



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Ambition pour revitaliser l'ex-raffinerie de LyondellBasell

Question écrite n° 2238

Texte de la question

M. Jean-Marc Zulesi interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie et des finances sur le projet de revitalisation de l'ancienne raffinerie de LyondellBasell, à Berre-l'Étang (Bouches-du-Rhône). En 2012, le groupe néerlandais LyondellBasell a pris la décision de cesser ses activités de raffinage sur cette commune, entraînant la suppression de 365 emplois (sans compter les sous-traitants) et laissant une friche industrielle de plus de 70 hectares. Le 3 avril 2015, cette multinationale de la chimie a signé une convention avec l'État dans laquelle elle s'est engagée à « revitaliser » le site dans les deux ans sur la base d'activités permettant la création d'au moins 100 emplois. Cette zone ne manque pas d'atouts dans le nouvel ordre économique mondialisé : elle est connectée à la France, à l'Europe et au monde *via* l'autoroute A7, le TGV, l'aéroport de Marseille-Provence et le port maritime de Fos-sur-Mer ; elle est proche de grands centres de recherches et universitaires qui sont sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence et qui forment un espace propice à l'innovation ; elle est installée sur un bassin d'emploi qui, de par son passé et son présent industriels, dispose de compétences de niveau mondial dans les secteurs de la chimie et de l'énergie ; et elle se situe dans une région au cadre de vie séduisant et susceptible d'attirer une main-d'œuvre hautement qualifiée. Aujourd'hui, sept entreprises envisagent de s'implanter sur cette friche de Berre-l'Étang. Les collectivités locales s'inquiètent du manque d'ambitions de ces projets, notamment en termes d'emplois et d'investissements. Elles sont également préoccupées par l'avenir de ces terrains qui pourraient héberger des sociétés de service à l'industrie et de logistique plutôt que des activités de production. La reconversion de cette raffinerie polluante, typique du siècle dernier, en une usine plus « propre », caractéristique du monde de demain, serait une belle illustration du potentiel économique de la transition écologique. Aussi, il souhaite connaître le niveau d'implication du Gouvernement dans la revitalisation de LyondellBasell et la nature de son ambition pour l'avenir de ce site.

Texte de la réponse

Engagé le 3 avril 2015 pour une durée de deux ans, le plan de revitalisation de l'ancienne raffinerie LyondellBasell, située à Berre l'Etang, a été renouvelé le 8 juin 2017 pour deux ans lors du comité de suivi de la convention de revitalisation, sous la présidence de M. Stéphane Bouillon, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Pour mémoire, l'engagement pris par l'entreprise LyondellBasell porte sur la création de 100 emplois en local. En cas de non réalisation des objectifs contractuels, une pénalité de 583 000 € est prévue. Le comité de suivi de la convention de revitalisation qui s'est tenu le 14 février 2017 a étudié deux projets d'implantation : - le projet Groupe Charles André (CGA), qui propose une activité de logistique pour la préparation de voitures neuves destinées à la vente au grand public. Cette activité, déjà existante à proximité de la commune de Berre et employant actuellement 40 personnes, serait alors relocalisée pour permettre la création, à l'horizon 2020, de 110 emplois supplémentaires ; - le projet Baytree, qui consiste en la création d'un entrepôt logistique destiné à la gestion de produits compatibles avec des activités classées Seveso. Le terrain se situe sur la zone de Vaine, au sud de la raffinerie, sur une emprise foncière de 15 hectares. Axa, porteur du projet, estime à 250 le nombre d'emplois créés, mais une approche prudente conduit à considérer un objectif de 170 emplois. Ce projet nécessite néanmoins le déménagement de la société des huiles Faure, actuellement

implantée sur la zone destinée au projet Baytree. Bien que ces projets ne présentent pas d'installations de production industrielle, les critères privilégiés par la collectivité de Berre, rappelés lors de la dernière réunion de pilotage du 8 juin 2017 en présence du préfet, qui sont le ratio emplois/emprise et les investissements immobiliers, sont respectés pour les projets Baytree et CGA. Du fait qu'ils ne permettent pas d'atteindre l'objectif de création d'emplois, ni de répondre à la demande de la collectivité d'une plus forte industrialisation de la zone, les autres projets proposés n'ont pas été sélectionnés. L'implantation de ces nouvelles activités économiques, qui utilisent l'embranchement fer, constitue une réelle opportunité de redynamiser le site, puisque ces infrastructures seront maintenues et constitueront un facteur d'attractivité pour de futurs projets industriels. Ainsi, le préfet de la région PACA a demandé, en date du 8 juin 2017, à ce qu'une concertation s'engage entre les services de la maire de Berre et les parties prenantes des deux projets retenus, afin d'examiner les solutions aux différents enjeux d'implantation, de déménagement et d'impact route/rail des activités.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Zulesi](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2238

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Économie et finances \(M. le SE auprès du ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Économie et finances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 octobre 2017](#), page 5076

Réponse publiée au JO le : [10 avril 2018](#), page 3003